

le calendrier 2024



DU TRI
et de la
PRÉVENTION

Les éditos

DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT



Je suis très heureux de vous proposer ce calendrier du tri et de la prévention 2024 que vous attendez chaque année avec beaucoup d'impatience tant les informations pratiques y sont nombreuses.

Vous remarquerez que cette année encore nous insistons beaucoup sur la prévention et les bons gestes à effectuer pour toujours mieux trier ses déchets : rappel des bonnes pratiques, animations/préventions dans les écoles, lors de manifestations...

Dans cette édition 2024, nous avons également souhaité mettre en avant nos agents communautaires qui chaque matin à l'aube s'occupent de ramasser nos déchets sur le territoire. C'est une tâche difficile qu'il convient de valoriser.

Enfin, vous avez désormais la possibilité de détacher du calendrier les horaires de nos 4 déchèteries pour « avoir un œil dessus » tout au long de l'année.

Je vous souhaite une bonne lecture de ces informations et une très bonne année 2024. Qu'elle vous apporte la santé, le bonheur et la réussite pour vos proches et vous.

Julien Freyburger

Président de la communauté de communes Rives de Moselle

La gestion des déchets ménagers est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Cette compétence, très variée et très complexe, ne se limite pas à la collecte en porte à porte qui est la partie « visible » de l'activité. Il faut y ajouter les déchèteries, l'apport volontaire, le traitement de l'ensemble des déchets, les animations, la prévention, la gestion de personnel ou de prestataires et bien d'autres sujets techniques et administratifs.

De plus, comme vous le savez, la réglementation évolue continuellement afin de limiter les impacts de l'homme sur notre environnement. C'est pour cela que l'ensemble des élus des communes membres et les services de Rives de Moselle travaillent quotidiennement pour proposer un service public de qualité répondant à la fois à la loi et aux attentes de chacun, tout en maîtrisant les coûts.

Vous découvrirez grâce à ce calendrier, différentes actions menées par Rives de Moselle dans le domaine des déchets et plus généralement dans le développement durable.

Je vous souhaite une très bonne année 2024.

Jean-Luc Queuniez

Vice-président de la communauté de communes Rives de Moselle



Janvier

LUN	1	Jour de l'an	
MAR	2	St Basile	
MER	3	Ste Geneviève	
JEU	4	St Odilon	☾
VEN	5	St Edouard	
SAM	6	Ste Méline	
DIM	7	Epiphanie	
LUN	8	St Lucien	
MAR	9	Ste Alix	
MER	10	St Guillaume	
JEU	11	St Paulin	●
VEN	12	Ste Tatiana	
SAM	13	Ste Yvette	
DIM	14	Ste Nina	
LUN	15	St Rémi	
MAR	16	St Marcel	
MER	17	Ste Roseline	
JEU	18	Ste Prisca	☾
VEN	19	St Marius	
SAM	20	St Sébastien	
DIM	21	Ste Agnès	
LUN	22	St Vincent	
MAR	23	St Barnard	
MER	24	St François	
JEU	25	Conversion de Paul	○
VEN	26	Ste Paule	
SAM	27	Ste Angèle	
DIM	28	St Thomas d'Aquin	
LUN	29	St Gildas	
MAR	30	Ste Martine	
MER	31	Ste Marcelle	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Rives de Moselle s'investit dans la réduction des déchets ménagers

PARTIE 1

La communauté de communes propose une solution personnalisée aux habitants pour qu'ils puissent réduire leurs biodéchets, que ce soit en individuel ou collectif.

COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Qui peut bénéficier d'un composteur individuel ?

Tout habitant de la Communauté de Communes qui habite un logement individuel disposant d'un espace vert.

Est-ce un service payant ?

Non. Le composteur est mis à disposition **gratuitement** des foyers non encore équipés par la Communauté de Communes, dans la limite d'un composteur par foyer et des stocks disponibles.

Où le retirer ?*

Pour les habitants de Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Malroy, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Semécourt, Trémery :

- vous pouvez retirer votre composteur dans la mairie de votre commune de résidence.
- vous pouvez également retirer votre composteur du lundi au vendredi de 6 h à 12 h aux ateliers communautaires situés dans la ZAC du Büner, rue des Dinandiers à Hagondange.

Pour les habitants de Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Mondelange, Richemont, Talange :

- vous pouvez retirer votre composteur du lundi au vendredi de 6 h à 12 h aux ateliers communautaires situés dans la ZAC du Büner, rue des Dinandiers à Hagondange.

* Sur présentation d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

COMPOSTEUR COLLECTIF

Qu'est-ce qu'un site de compostage partagé ?

Ce site consiste à favoriser la gestion domestique et collective des biodéchets d'un immeuble ou d'une résidence. Les habitants en deviennent les **responsables et les gestionnaires**. En général, trois composteurs avec un rôle défini au préalable composent un site (un bac d'apport, un bac de maturation et un bac de stockage de matières sèches).

Qui peut bénéficier d'un composteur partagé ?

Les habitants **motivés et volontaires** peuvent se rapprocher de leur bailleur ou syndicat de copropriété, qui pourra faire une demande de site à la Communauté de Communes. Une étude conjointe sera faite afin de vérifier la faisabilité d'installation.

Est-ce un service payant ?

Non, le site est installé **gratuitement** par la Communauté de Communes qui forme également les habitants référents à sa gestion.

Comment fonctionne le site ?

Les habitants formés assureront la gestion et l'entretien du site. Le compost obtenu pourra être utilisé par chacun pour du jardinage et/ou en tant qu'engrais pour les espaces verts de l'immeuble ou de la résidence.



Février

JEU	1	Ste Ella
VEN	2	Présentation
SAM	3	St Blaise
DIM	4	Ste Véronique
LUN	5	Ste Agathe
MAR	6	St Gaston
MER	7	Ste Eugénie
JEU	8	Ste Jacqueline
VEN	9	Ste Apolline
SAM	10	St Arnaud
DIM	11	Ntr. D. de Lourdes
LUN	12	St Félix
MAR	13	Ste Béatrice
MER	14	St Valentin
JEU	15	St Claude
VEN	16	Ste Julienne
SAM	17	St Alexis
DIM	18	Ste Bernadette
LUN	19	St Gabin
MAR	20	Ste Aimée
MER	21	St Damien
JEU	22	Ste Isabelle
VEN	23	St Lazare
SAM	24	St Modeste
DIM	25	St Roméo
LUN	26	St Nestor
MAR	27	Ste Honorine
MER	28	St Romain
JEU	29	St Auguste

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Rives de Moselle s'investit dans la réduction des déchets ménagers

PARTIE 2

La Communauté de Communes propose une solution de récupération et de valorisation des biodéchets des habitants en mettant à disposition des communes membres, qui le souhaitent, des points d'apport volontaire pour biodéchets.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

C'est quoi ?

Le point d'apport volontaire pour biodéchets est sensiblement similaire à un point d'apport volontaire classique sauf qu'il n'est pas enterré.

Il est composé de deux bacs et d'un abri permettant de les envelopper et de les sécuriser.

Concrètement comment se passe la dépose de biodéchets ?

La Communauté de Communes vous fournit des sacs en papier kraft qui vous permettent d'emballer vos biodéchets.

Ainsi, lorsque vous les déposez dans les bacs vous réduisez considérablement les risques

de saleté et d'odeurs. À noter, que ces sacs en papier sont valorisés et recyclés au même titre que les biodéchets.

Où retirer les sacs en papier Kraft ?

Au siège de la Communauté de Communes Rives de Moselle, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Que puis-je mettre dans les sacs en papier kraft ?

Il accepte : ✓

- ✂ les épluchures fruits et légumes
- 🍴 les restes de repas
- 🥚 les coquilles d'œufs
- ☕ le marc de café

Il refuse : ✗

- 💧 liquides
- 🛢 graisses alimentaires
- 🛢 huile
- 🌿 déchets de jardin
- 🧻 serviettes et essuie tout



Mars

VEN	1	St Aubin	
SAM	2	St Ch. le Bon	
DIM	3	St Guénolé	☾
LUN	4	St Casimir	
MAR	5	St Olive	
MER	6	Ste Colette	
JEU	7	Ste Félicité	
VEN	8	St Jean	
SAM	9	Ste Françoise	
DIM	10	St Vivien	☉
LUN	11	Ste Rosine	
MAR	12	Ste Justine	
MER	13	St Rodrigue	
JEU	14	Ste Mathilde	
VEN	15	Ste Louise	
SAM	16	Ste Bénédicte	☾
DIM	17	St Patrice	
LUN	18	St Cyrille	
MAR	19	St Joseph	
MER	20	PRINTEMPS	
JEU	21	Ste Clémence	
VEN	22	Ste Léa	
SAM	23	St Victorien	
DIM	24	Ste Catherine	☉
LUN	25	St Humbert	
MAR	26	Ste Larissa	
MER	27	St Habib	
JEU	28	St Gontran	
VEN	29	Vendredi Saint (Alsace-Moselle)	
SAM	30	Ste Amédée	
DIM	31	Pâques	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Tonnages et coûts des déchets

EN 2022

© Haganis Metz



Les déchets ménagers enfouis et incinérés en 2022 représentaient **13 520 TONNES** pour un coût de **225 euros / tonne traitée** (collecte et traitement).



Les emballages recyclables et les papiers représentaient **1 553 TONNES** en 2022 pour un coût de **124 euros / tonne traitée** (recettes matières déduites).



Les déchets amenés en déchèteries en 2022 représentaient **11 509 TONNES** pour un coût moyen de **189 euros / tonne** (recettes matières déduites).



Le verre représentait **1 536 TONNES** en 2022 pour un coût de **13 euros / tonne traitée** (recettes matière déduite).

Avril

LUN	1	Lundi de Pâques	
MAR	2	Ste Sandrine	☾
MER	3	St Richard	
JEU	4	St Isidore	
VEN	5	Ste Irène	
SAM	6	St Marcellin	
DIM	7	J-B. de la Salle	
LUN	8	Ste Julie	●
MAR	9	St Gautier	
MER	10	St Fulbert	
JEU	11	St Stanislas	
VEN	12	St Jules	
SAM	13	Ste Ida	
DIM	14	St Maxime	
LUN	15	St Paterne	☾
MAR	16	St Benoît-Joseph	
MER	17	St Anicet	
JEU	18	St Parfait	
VEN	19	Ste Emma	
SAM	20	Ste Odette	
DIM	21	St Anselme	
LUN	22	St Alexandre	
MAR	23	St Georges	
MER	24	St Fidèle	○
JEU	25	St Marc	
VEN	26	Ste Alida	
SAM	27	Ste Zita	
DIM	28	Ste Valérie	
LUN	29	Ste Catherine	
MAR	30	St Robert	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Une journée avec

LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

5h30 : arrivée des agents

5h45 : prise de poste

Les responsables du service donnent les consignes pour les tournées de collecte du jour.



Les chauffeurs vérifient les véhicules, ils contrôlent l'état des marchepieds, la présence des équipements (extincteur, balais, pelle...), le bon fonctionnement des commandes et des boutons d'arrêt d'urgence.

Les camions et les balayeuses sont prêts à prendre la route et les différentes tournées de collecte peuvent démarrer.



9h00 : pause des agents

Ils se restaurent et parfois changent de tenue lorsqu'il y a des intempéries.

9h30 : briefing avec les responsables du service

Les agents font part des éventuels aléas du jour (quantité anormale à collecter, mono ripeur, panne) et les tournées sont parfois réajustées entre les agents.

11h30 : fin de tournée

Les agents vont vider les camions au centre de tri (pour les déchets recyclables), en usine d'incinération et en centre d'enfouissement (pour les déchets ménagers).



De retour au dépôt, ils nettoient les véhicules et les locaux.



13h00 : fin de journée

Mai

MER	1	Fête du travail	☾
JEU	2	St Boris	
VEN	3	St Philippe	
SAM	4	St Sylvain	
DIM	5	Ste Judith	
LUN	6	Ste Prudence	
MAR	7	Ste Gisèle	
MER	8	Victoire 1945	☉
JEU	9	Ascension	
VEN	10	Ste Solange	
SAM	11	Ste Estelle	
DIM	12	St Achille	
LUN	13	Ste Rolande	
MAR	14	St Matthias	
MER	15	Ste Denise	☾
JEU	16	St Honoré	
VEN	17	St Pascal	
SAM	18	St Éric	
DIM	19	Pentecôte	
LUN	20	L. Pentecôte	
MAR	21	St Constantin	
MER	22	St Émile	○
JEU	23	St Didier	
VEN	24	St Donatien	
SAM	25	Ste Sophie	
DIM	26	Fête des mères	
LUN	27	St Augustin	
MAR	28	St Germain	
MER	29	St Aymar	
JEU	30	St Ferdinand	☾
VEN	31	Visitation	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Comment trier ses déchets?

PARTIE 1

La collecte des emballages recyclables s'effectue en sac transparent ou bac jaune pour les habitants de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Vous pouvez déposer dans le sac transparent (ou bac jaune pour l'habitat collectif) tous les emballages ménagers sans distinction : les emballages en métal, les briques alimentaires, les cartonnettes et tous les emballages en plastique, sans exception. Une simplification majeure du geste de tri !



↑ Bouteilles et flacons en plastique



↑ Métaux y compris les petits éléments comme les capsules, les couvercles...



↑ Emballages en plastique (pots de yaourts, barquettes, films plastiques etc...)

Briques alimentaires →



↑
Cartonnettes

UN DOUTE SUR UN DÉCHET ?

Téléchargez l'application Le guide du tri et découvrez un large choix de déchets.



pas de cartons bruns ondulés dans le sac transparent ou dans le bac jaune



Juin

SAM	1	St Justin	
DIM	2	Ste Blandine	Vélo Gourmand
LUN	3	St Kévin	
MAR	4	Ste Clothilde	
MER	5	St Igor	
JEU	6	St Norbert	●
VEN	7	St Gilbert	
SAM	8	St Médard	
DIM	9	Ste Diane	
LUN	10	St Landry	
MAR	11	St Barnabé	
MER	12	St Guy	
JEU	13	St Antoine	
VEN	14	Ste Élisée	☾
SAM	15	Ste Germaine	
DIM	16	Fête des pères	
LUN	17	St Hervé	
MAR	18	Ste Léonce	
MER	19	St Romuald	
JEU	20	ÉTÉ	
VEN	21	St Gonzague	
SAM	22	St Alban	○
DIM	23	Ste Audrey	
LUN	24	St Jean-Baptiste	
MAR	25	St Prosper	
MER	26	St Anthelme	
JEU	27	St Fernand	
VEN	28	Ste Irénée	☾
SAM	29	St Paul	
DIM	30	St Martial	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Comment trier ses déchets?

PARTIE 2

Le verre et les papiers doivent être déposés dans les points d'apport volontaire répartis sur le territoire de Rives de Moselle.



↑ Tous les papiers se recyclent



Bouteilles, pots et bocaux en verre

Attention !



Les cartons bruns ondulés ne sont pas autorisés dans les conteneurs à papiers. De plus, ceux-ci peuvent occasionner un bouchage du conteneur. Les cartons sont à déposer en déchèterie (pour connaître les horaires des déchèteries, rendez-vous à la page suivante).

UN DOUTE SUR UN DÉCHET ?

Téléchargez l'application Le guide du tri et découvrez un large choix de déchets.



OÙ TROUVER LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ?

Rendez-vous sur www.rivesdemoselle.fr rubrique Gestion des déchets, sous-rubrique L'apport volontaire pour trouver la liste des adresses des points d'apport volontaire.

Juillet

LUN	1	St Thierry	
MAR	2	St Martinien	
MER	3	St Thomas	
JEU	4	St Florent	
VEN	5	St Antoine	
SAM	6	Ste Mariette	●
DIM	7	St Raoul	
LUN	8	St Thibault	
MAR	9	Ste Amandine	
MER	10	St Ulrich	
JEU	11	St Benoît	
VEN	12	St Olivier	
SAM	13	Sts Henri et Joël	
DIM	14	Fête Nationale	☾
LUN	15	St Donald	
MAR	16	ND Mt-Carmel	
MER	17	Ste Charlotte	
JEU	18	St Frédéric	
VEN	19	St Arsène	
SAM	20	Ste Marina	
DIM	21	St Victor	○
LUN	22	Ste Marie-Madeleine	
MAR	23	Ste Brigitte	
MER	24	Ste Christine	
JEU	25	St Jacques	
VEN	26	Sts Anne et Joachim	
SAM	27	Ste Nathalie	
DIM	28	St Samson	☾
LUN	29	Ste Marthe	
MAR	30	Ste Juliette	
MER	31	St Ignace de Loyola	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.



Les horaires des déchèteries communautaires



HORAIRES D'HIVER

Du 1^{er} janvier au 31 mars et
du 1^{er} novembre au 31 décembre.

	ENNERY	MAIZIÈRES-LÈS-METZ	RICHEMONT	TALANGE
LUNDI	Fermée	10h-12h	14h-17h	10h-12h et 14h-17h
MARDI	10h-12h	14h-17h	10h-12h	10h-12h et 14h-17h
MERCREDI	14h-17h	10h-12h	14h-17h	10h-12h et 14h-17h
JEUDI	10h-12h	14h-17h	10h-12h	10h-12h et 14h-17h
VENDREDI	10h-12h et 14h-17h	10h-12h et 14h-17h	10h-12h et 14h-17h	10h-12h et 14h-17h
SAMEDI	10h-17h	10h-17h	10h-17h	10h-17h



HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} avril au 31 octobre.

	ENNERY	MAIZIÈRES-LÈS-METZ	RICHEMONT	TALANGE
LUNDI	Fermée	9h-12h	14h-18h	9h-12h et 14h-18h
MARDI	9h-12h	14h-18h	9h-12h	9h-12h et 14h-18h
MERCREDI	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h et 14h-18h
JEUDI	9h-12h	14h-18h	9h-12h	9h-12h et 14h-18h
VENDREDI	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-18h
SAMEDI	9h-18h	9h-18h	9h-18h	9h-18h

Les déchèteries communautaires

OÙ ?

La Communauté de Communes met à disposition des usagers 4 déchèteries :

- Déchèterie d'Ennery
- Déchèterie de Maizières-lès-Metz
- Déchèterie de Richemont
- Déchèterie de Talange

POUR QUI ?

Depuis le 1^{er} octobre 2022, les déchèteries communautaires sont exclusivement réservées aux résidents particuliers du territoire de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Le règlement est disponible sur www.rivesdemoselle.fr rubrique « déchèteries ».

→ Particuliers

L'accès est gratuit pour les habitants et limité à 2 m³ par jour.

→ Professionnels

Les artisans et commerçants de la Communauté de Communes ne sont pas autorisés à accéder aux déchèteries communautaires. Ils doivent déposer les déchets issus de leur activité dans une déchèterie destinée aux professionnels.

UN BADGE D'ACCÈS OBLIGATOIRE

Depuis la fin de l'année 2017, un badge d'accès aux déchèteries est obligatoire pour les particuliers.



Pour bénéficier de votre badge d'accès, il faut :

- remplir un formulaire disponible sur www.rivesdemoselle.fr/au-quotidien/gestion-des-dechets
- joindre un justificatif de domicile
- transmettre les éléments, soit par courrier soit par e-mail à badge@rivesdemoselle.fr

QUELS DÉCHETS SONT ACCEPTÉS ?



Textiles



Végétaux



Carton



Gravats



Lampes à économie d'énergie



Déchets d'équipements électriques et électroniques



Bois



Déchets d'activités de soins à risques infectieux*



Plâtre*



Ferrailles



Verre



Pneus de véhicules légers sans jante**



Pots souillés



Piles



Batteries usagées



Déchets ménagers spéciaux



Tout-venant



Huiles



Mobilier

*Uniquement sur les déchèteries de Maizières-lès-Metz et d'Ennery.
**Uniquement sur les déchèteries de Talange et Richemont.

Bilan des animations

SUR LE TERRITOIRE

En 2023, la Communauté de Communes Rives de Moselle a continué ses animations sur les thèmes du développement durable et des déchets.



La collectivité a tout d'abord misé sur la jeunesse en proposant une animation durant l'année scolaire à plus de **500 enfants** inscrits dans les différentes écoles primaires et périscolaires du territoire. Ces enfants ont été sensibilisés au tri des déchets, aux consignes applicables sur le territoire intercommunal, et au fonctionnement d'un composteur.

Sacs transparents, conteneurs bleus / verts / à vêtements, déchèteries et composteurs n'ont plus de secrets pour ces élèves du CP au CM2, qui ont d'ailleurs reçu un diplôme de l'éco-citoyenneté pour saluer leur participation aux animations ! Parmi ces animations, on peut noter la mise en

place de composteurs au périscolaire de Flévy et la formation de plusieurs éco-délégués au sein de l'école Jean Burger de Talange, qui a abouti sur des présentations **autonomes** au sein de l'école.

Dans le cadre de la première édition du Triathlon de la Ballastière, organisé le dimanche 7 mai 2023 à Hagondange, par l'association ATHAC, deux agents de la Communauté de Communes Rives de Moselle ont animé un stand **d'information** sur les thématiques liées à la Communauté de Communes et de **prévention** sur la thématique des déchets afin d'inciter et de faciliter le geste de tri sur le site du festival. Des agents ont également organisé une animation estivale dans le cadre de Moselle Jeunesse à Hagondange. Ce fut l'occasion **d'échanger** avec les enfants et les animateurs sur la gestion des déchets et du compostage.

Pour finir l'année 2023, la Communauté de Communes Rives de Moselle a organisé des animations, au sein de la bibliothèque municipale de Richemont, dans le cadre d'une semaine de sensibilisation sur le tri des déchets, organisée du 11 au 16 septembre 2023.



Si vous êtes acteurs du territoire Rives de Moselle et qu'une animation ou un atelier vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter directement au 03 87 51 29 16.

Août

JEU	1	St Alphonse	
VEN	2	St Julien Eymard	
SAM	3	Ste Lydie	
DIM	4	St Jean-Marie Vianney	●
LUN	5	St Abel	
MAR	6	Transfiguration	
MER	7	St Gaétan	
JEU	8	St Dominique	
VEN	9	St Amour	
SAM	10	St Laurent	
DIM	11	Ste Claire	
LUN	12	Ste Clarisse	☾
MAR	13	St Hippolyte	
MER	14	St Évrard	
JEU	15	Assomption	
VEN	16	St Armel	
SAM	17	St Hyacinthe	
DIM	18	Ste Hélène	
LUN	19	St Jean-Eudes	○
MAR	20	St Bernard	
MER	21	St Christophe	
JEU	22	St Fabrice	
VEN	23	Ste Rose de Lima	
SAM	24	St Barthélémy	
DIM	25	St Louis	
LUN	26	Ste Natacha	☾
MAR	27	Ste Monique	
MER	28	St Augustin	
JEU	29	Ste Sabine	
VEN	30	St Fiacre	
SAM	31	St Aristide	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Collecte des objets encombrants

LES NOUVELLES MODALITÉS

À QUI S'ADRESSE LE SERVICE ?

La collecte des encombrants s'adresse à tous les usagers de la Communauté de Communes et s'organise désormais de façon **bimensuelle**.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le service de collecte des encombrants est bimensuel et se fait à la demande. Il est donc nécessaire de s'inscrire par téléphone auprès de la Communauté de Communes (tél. : 03 87 51 77 02).

Les inscriptions doivent se faire au plus tard deux jours avant la date de collecte (voir planning ci-après).

Lors de votre inscription, il vous sera demandé de fournir vos coordonnées complètes, ainsi que le descriptif précis des objets encombrants que vous souhaitez évacuer. Seuls les déchets qui auront été signalés seront collectés.

Le nombre d'adresses collectées sera limité pour chaque jour de passage (40 adresses maximum). Les objets encombrants à évacuer devront être présentés de **manière visible**, sur le trottoir en **domaine public** la veille au soir de la collecte ou le jour même avant 6h, heure de démarrage de la collecte.



QUELS SONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

Les déchets admis dans les objets encombrants sont :

- mobilier d'ameublement : sommiers, matelas, canapés, meubles (démontés si possible) divers...
- les résidus de bricolage familial : planches de bois, plaques en plexi, lambris, frise, papiers peints...
- objets de dimension importante : palettes, maisonnette pour enfant...

Les déchets interdits sont :

les ordures ménagères, les déchets dangereux, les déchets amiantés, l'électroménager... (liste non exhaustive).

CARACTÉRISTIQUES DES DÉCHETS ADMIS ?

Volume de déchets admis : moins de 1,5 m³.

Dimensions déchets : moins de 2 m.

Poids déchets : moins de 50 kg.

Seulement un ou deux encombrants (objets qui ne rentrent pas dans une voiture) **sont acceptés par adresse.**

PLANNING DE COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| → 9 et 23 janvier 2024 | → 9 et 23 juillet 2024 |
| → 6 et 20 février 2024 | → 6 et 20 août 2024 |
| → 5 et 19 mars 2024 | → 3 et 17 septembre 2024 |
| → 9 et 23 avril 2024 | → 8 et 22 octobre 2024 |
| → 14 et 28 mai 2024 | → 12 et 26 novembre 2024 |
| → 11 et 25 juin 2024 | → 10 et 24 décembre 2024 |

Septembre

DIM	1	St Gilles	
LUN	2	Ste Ingrid	
MAR	3	St Grégoire	●
MER	4	Ste Rosalie	
JEU	5	Ste Raïssa	
VEN	6	St Bertrand	
SAM	7	Ste Reine	
DIM	8	St Nativité	
LUN	9	St Alain	
MAR	10	Ste Inès	
MER	11	St Adelphe	☾
JEU	12	St Apollinaire	
VEN	13	St Aimé	
SAM	14	St Cyprien	
DIM	15	St Roland	
LUN	16	Ste Édith	
MAR	17	St Renaud	
MER	18	Ste Nadège	○
JEU	19	St Émilie	
VEN	20	St Davy	
SAM	21	St Matthieu	
DIM	22	AUTOMNE	
LUN	23	St Constant	
MAR	24	Ste Thècle	☾
MER	25	St Hermann	
JEU	26	Sts Côme et Damien	
VEN	27	St Vincent de Paul	
SAM	28	St Venceslas	
DIM	29	St Michel	
LUN	30	St Jérôme	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Collecte des textiles et des articles de sport-loisirs

La Communauté de Communes Rives de Moselle met à disposition 11 bornes de collecte des textiles sur plusieurs communes de son territoire.

LES EMPLACEMENTS DES BORNES À TEXTILES

- Déchèterie de Richemont.
- En face du 27, rue de Bévange à Richemont.
- En face du 12, rue du Stade à Trémery (à côté de l'atelier de sculpture).
- Déchèterie de Ennery.
- Complexe Omnisports situé rue du Breuil à Ennery.
- En face de la mairie située 11, rue principale à Chailly-lès-Ennery.
- Déchèterie de Talange.
- Déchèterie de Maizières-lès-Metz.
- À côté du cimetière à Fèves.
- Au fond du parking de la salle polyvalente située 27, rue de Charrau à Norroy-le-Veneur.
- À côté du terrain de tennis situé rue du très au pré à Plesnois.

NOUVELLE FILIÈRE EN DÉCHÈTERIE : ARTICLES DE SPORTS ET DE LOISIRS

Il est désormais possible d'apporter, à la déchèterie de **Talange**, les articles de sport et de loisirs sportifs afin qu'ils soient recyclés. Tous les objets utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir sportif (non électriques et non électroniques) sont acceptés, quel que soit leur état. Ces articles seront ensuite triés par catégorie et par matériaux, en vue de leur **réemploi** ou de leur **recyclage**.

Quels articles sont acceptés ?



Cycle et de mobilité : vélos (non électriques), trottinettes, skate, rollers, pneus et pièces détachées, les protections (casque, genouillères, coudières, pompe...)



Loisirs extérieurs : cerf-volant, arc et flèches, trampoline, pétanque, raquettes, balles, ballons, table de ping pong...



Natation : palmes, tubas, masques et lunettes de piscine, combinaison.



Fitness et la musculation : tapis de fitness, haltère, appareils de musculation non électriques...



Pêche : canne, fil de pêche, hameçon.



Equitation : bombe, selle, cravache, mors...



Sports nautiques : planches de surf, bodyboard, paddle, kayak, ski nautique, planche à voile...



Équipement de protection individuelle : casque, corde, mousqueton...



Sports de glisse en montagne : skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace, luge...

Les équipements non spécifiques à la pratique sportive (comme des lunettes de soleil) ne sont pas acceptés.

Quels articles sont à déposer dans les autres espaces de collecte ?

Les équipements fonctionnant à l'aide d'une batterie, de piles ou avec une prise sont à déposer avec les appareils électriques et électroniques ;
Les vêtements de sport et chaussures (attachées par paires) sont à déposer dans les bornes à textiles.

Octobre

MAR	1	Ste Thérèse
MER	2	St Léger
JEU	3	St Gérard
VEN	4	St François d'Assise
SAM	5	Ste Fleur
DIM	6	St Bruno
LUN	7	St Serge
MAR	8	Ste Pélagie
MER	9	St Denis
JEU	10	St Ghislain
VEN	11	St Firmin
SAM	12	St Wilfried
DIM	13	St Géraud
LUN	14	St Juste
MAR	15	Ste Thérèse d'Avila
MER	16	Ste Edwige
JEU	17	St Baudoin
VEN	18	St Luc
SAM	19	St René
DIM	20	Ste Adeline
LUN	21	Ste Céline
MAR	22	Ste Élodie
MER	23	St Jean de Capistran
JEU	24	St Florentin
VEN	25	St Crépin
SAM	26	St Dimitri
DIM	27	Ste Émeline
LUN	28	St Jude
MAR	29	St Narcisse
MER	30	St Bienvenue
JEU	31	St Quentin

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.



Alors, pensez à déposer vos vieux vêtements dans les bornes à textiles implantées dans les communes (et les déchèteries). Vous **gagnerez** de la place dans vos penderies et ferez également un geste pour l'environnement en **favorisant** le recyclage et le réemploi.

Bilan des actions

SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de Communes poursuit ses actions en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire sur le territoire au travers notamment des animations et opérations de sensibilisation auprès de différents publics. Ses actions pour l'amélioration du cadre de vie, notamment au travers du plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET), se développent avec de nouveaux projets. Focus sur 2 actions menées en 2023.

FORUM D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE – fiche action du PCAET), Rives de Moselle a organisé en 2022 son premier Salon Habitat et Rénovation, à Mondelange, à destination du grand public. Ce salon était construit comme une **permanence d'information** grand format. Les stands proposés étaient tenus par : ALEC du Pays Messin (espace conseil France Rénov' du territoire), Rives de Moselle, CALM-SOLHA, OKTAVE, ADIL 57, GRDF et Altitude Infra (fibre optique).

Les visiteurs avaient pu trouver lors de cette journée les informations recherchées pour leur projet de rénovation.

Rives de Moselle a renouvelé l'expérience le samedi 14 octobre 2023 à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz. L'événement se nomme dorénavant « Forum d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique ». Pour cette 2^e édition, de nouveaux **partenaires** ont rejoint l'événement : ActionLogement, le Comité Local du Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Rives de Moselle a lancé un projet alimentaire territorial couvrant l'ensemble des 20 communes membres. L'objectif de ce projet est de **relocaliser** l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, notamment en termes de circuits courts et de produits locaux.

Ce projet se construit avec les acteurs du territoire liés de près ou de loin aux sujets de l'alimentation et de l'agriculture, pour définir un programme d'action commun.

Un **diagnostic** est en cours avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle, autour de 4 dimensions : économie de l'agriculture et de l'alimentation, santé publique, sociale, environnementale.

Des **actions concrètes** pourront être définies à l'issue du diagnostic, pour rapprocher le consommateur du producteur, du mieux manger et du mieux vivre.

Novembre

VEN	1	Toussaint	●
SAM	2	Jour des défunts	
DIM	3	St Hubert	
LUN	4	St Charles	
MAR	5	Ste Sylvie	
MER	6	Ste Bertille	
JEU	7	Ste Carine	
VEN	8	St Geoffroy	
SAM	9	St Théodore	☾
DIM	10	St Léon	
LUN	11	Armistice 1918	
MAR	12	St Christian	
MER	13	St Brice	
JEU	14	Ste Sidoine	
VEN	15	St Albert	○
SAM	16	Ste Marguerite	
DIM	17	Ste Élisabeth	
LUN	18	Ste Aude	
MAR	19	St Tanguy	
MER	20	St Edmond	
JEU	21	Prés. de Marie	
VEN	22	Ste Cécile	
SAM	23	St Clément	☾
DIM	24	Ste Flora	
LUN	25	Ste Catherine	
MAR	26	Ste Delphine	
MER	27	St Sévrin	
JEU	28	St Jacques	
VEN	29	St Saturnin	
SAM	30	St André	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Planning de collecte et rattrapage

JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

- **LUNDI** : Gandrange, Maizières Ouest, Maizières Sud, Richemont, Talange
- **MARDI** : Ennery, Hagondange, Maizières Nord, Mondelange, Trémery
- **MERCREDI** : Argancy, Olgy, Rugy, Ay-sur-Moselle, Antilly, Chailly-lès-Ennery, Flévy, Malroy
- **JEUDI** : Fèves, Gandrange, Hauconcourt, Maizières Ouest, Maizières Sud, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Talange, Pôle Malambas / barrage d'Argancy, Zone artisanale de Plesnois, Semécourt, Quartier Bellevue (Norroy-le-Veneur), Zones Euromoselle/Ecoparc
- **VENDREDI** : Charly-Oradour, Hagondange, Maizières Nord, Mondelange, Zone Garolor / Eurotransit / Jonquières

PLANNING DE RATTRAPAGE DES COLLECTES 2024*

À Richemont

- Reportée du 1^{er} janvier (*jour de l'an*) au 2 janvier
- Reportée du 1^{er} avril (*Lundi de Pâques*) au 2 avril
- Reportée du 20 mai (*Pentecôte*) au 21 mai
- Reportée du 11 novembre (*Armistice*) au 12 novembre
- Reportée du 1^{er} janvier (*Jour de l'An*) au 2 janvier 2025

À Charly-Oradour, Zone Garolor / Eurotransit / Jonquières

- Reportée du 29 mars (*Vendredi Saint*) au 30 mars
- Reportée du 1^{er} novembre (Toussaint) au 2 novembre

À Argancy, Olgy, Rugy, Ay-sur-Moselle, Antilly, Chailly-lès-Ennery, Flévy, Malroy

- Reportée du 1^{er} mai (*Fête du Travail*) au 3 mai
- Reportée du 8 mai (Armistice 1945) au 10 mai
- Reportée du 25 décembre (Noël) au 27 décembre

À Norroy-le-Veneur, Plesnois, Fèves, Semécourt, Euro-moselle, Quartier Bellevue (Norroy-le-Veneur), Ecoparc, Hauconcourt, Pôle Malambas/barrage d'Argancy

- Reportée du 9 mai (*Ascension*) au 11 mai
- Reportée du 15 août (*Assomption*) au 16 août
- Reportée du 26 décembre (*Saint-Etienne*) au 28 décembre

JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

- **LUNDI** : Fèves, Norroy-le-Veneur, Quartier Bellevue (Norroy-le-Veneur), Plesnois, Semécourt, Zone Euromoselle / Ecoparc, Zone artisanale de Plesnois
- **MARDI** : Antilly, Argancy, Olgy, Rugy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Malroy
- **MERCREDI** : Ennery, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières Ouest, Mondelange, Richemont, Talange, Zone Garolor / Eurotransit / Jonquières, Pôle Malambas / barrage d'Argancy
- **JEUDI** : Maizières Nord, Flévy, Charly-Oradour
- **VENDREDI** : Maizières Sud, Trémery

PLANNING DE RATTRAPAGE DES COLLECTES 2024*

- Reportée du 1^{er} mai (*Fête du Travail*) au 4 mai, dans toutes les communes concernées
- Reportée des 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025 au 4 janvier 2025, dans toutes les communes concernées

* Règles générales en cas de collecte un jour férié

Pour les communes ayant 2 collectes hebdomadaires des déchets ménagers, il n'y a pas de rattrapage de la collecte, pour les communes ayant une collecte hebdomadaire des déchets ménagers, voir dates ci-dessus, pour la collecte des recyclables il n'y a pas de rattrapage. Il faudra attendre la prochaine collecte. Deux rattrapages exceptionnels auront néanmoins lieu les samedis 4 mai 2024 et 4 janvier 2025.



Décembre

DIM	1	Ste Florence	●
LUN	2	Ste Viviane	
MAR	3	St François-Xavier	
MER	4	Ste Barbara	
JEU	5	St Gérard	
VEN	6	St Nicolas	
SAM	7	St Ambroise	
DIM	8	St Elfried	☾
LUN	9	Imm. Conception	
MAR	10	St Romaric	
MER	11	St Daniel	
JEU	12	St Corentin	
VEN	13	Ste Lucie	
SAM	14	Ste Odile	
DIM	15	St Ninon	○
LUN	16	Ste Alice	
MAR	17	St Gaël	
MER	18	St Gatien	
JEU	19	St Urbain	
VEN	20	St Théophile	
SAM	21	HIVER	
DIM	22	Ste Françoise Xavière	☾
LUN	23	St Armand	
MAR	24	Ste Adèle	
MER	25	Noël	
JEU	26	St Etienne (Alsace Moselle)	
VEN	27	St Jean	
SAM	28	St Innocent	
DIM	29	St David	
LUN	30	St Roger	●
MAR	31	St Sylvestre	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Bientôt en ligne et entre vos mains, notre nouveau site internet !



Bonjour,
Que puis-je
faire pour
vous ?

Votre Communauté de
Communes vous prépare
un nouveau site internet !

Beau **Fonctionnel**

Pratique **Ergonomique**

et avec un **chatbot**
pour répondre à toutes
vos questions !



On vous tient au courant,
suivez-nous sur :



www.rivesdemoselle.fr